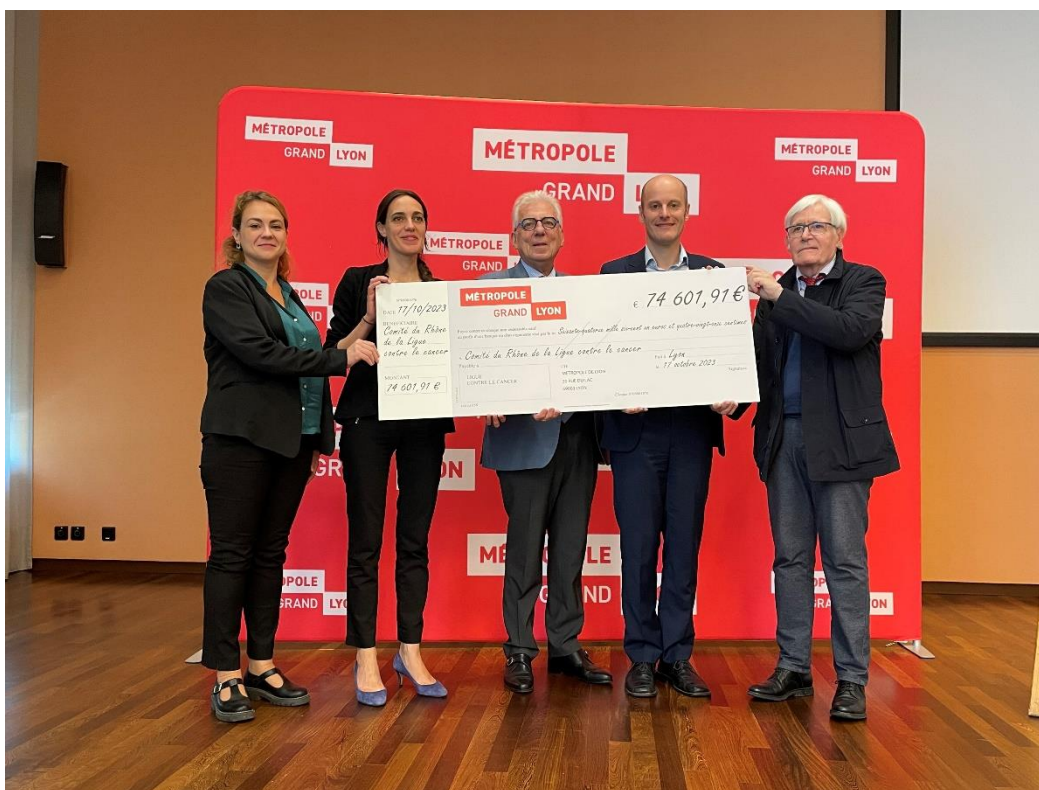


Lyon, 17 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ligue contre le cancer : un chèque de près de 75 000 euros remis à l'association grâce à la collecte du verre sur le territoire de la Métropole de Lyon



Cette année encore, trier ses emballages en verre dans la métropole contribue à la recherche contre le cancer. Dès 1979, la Communauté urbaine de Lyon, puis la Métropole de Lyon, a en effet construit un partenariat local avec la Ligue contre le cancer pour que le tri du verre devienne un geste solidaire autant qu'écologique. Cette année, c'est un chèque de 74 601,91 € qui a été remis à l'association par Isabelle Petiot, Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la réduction et au traitement des déchets et à la propreté.

La Métropole de Lyon assure la gestion des déchets ménagers et assimilés. À ce titre, elle collecte les emballages en verre produits par les ménages et déposés dans les 2 419 silos à verre implantés sur les 59 communes métropolitaines au 1^{er} janvier 2023. Ce parc se développe et se densifie chaque année, notamment avec le soutien de Citeo, éco-organisme agréé par l'État pour organiser la filière à responsabilité élargie du producteur sur les emballages ménagers et assimilés. Avec la multiplication du nombre de silos, les usagers ont ainsi moins de distance à parcourir pour apporter leur verre à une borne de recyclage.

Contact presse : Baptiste BARLES

bbarles@grandlyon.com

06 98 73 61 96

L'objectif principal reste la réduction de la quantité de verre jeté dans les bacs d'ordures ménagères. Si celle-ci reste encore trop importante, la quantité de verre collecté dans les silos progresse, signe que les comportements évoluent : 24 400 tonnes en 2010, 32 164 tonnes en 2022. L'année 2022 est cependant marquée par une stabilisation de la quantité collectée, qui peut s'expliquer en partie par la pratique de la consigne des contenants en verre. Depuis quelques années, celle-ci fait en effet son retour sur l'ensemble du territoire national, soutenue par une forte demande sociétale et des évolutions réglementaires orientées vers le réemploi.

Le potentiel de détournement des flux vers le réemploi est fort. Il constitue un levier important pour la réduction des déchets que poursuit le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2024, et la baisse de 25% de la production de déchets ménagers et assimilés fixée comme objectif à échéance 2030 par le schéma directeur déchets de la Métropole, voté en juin 2022.

Le renouvellement de la convention entre la Métropole de Lyon et la Ligue contre le cancer a été l'occasion de renouveler le partenariat et de faire évoluer le message en ce sens :

- Ne pas produire le déchet en utilisant des bouteilles/bocaux en verre consignés
- Quand la consigne n'est pas possible, apporter ses déchets en verre dans les silos afin qu'ils soient recyclés.

Ainsi, le montant de la subvention versée par la Métropole est désormais basé sur ces deux gestes, reposant à la fois sur le nombre de bouteilles consignées collectées (0,15 € par bouteille) et sur les tonnages de verre recyclés (2 € la tonne). Pour cette année, la subvention s'élève à 74 601,91 €.

Ce soutien financier est destiné aux équipes d'institutions de santé et de recherche régionales engagées dans la recherche contre le cancer. Il s'agit, notamment, du financement :

- Des programmes de recherches dont certaines intègrent des données en sciences humaines et sociales,
- Des actions et travaux de prévention,
- Des soins support pour les malades.